

5532/21

Frans Hals

A. De Doucker

SS 32/21

Bruxelles, le 7 février 1923.

Monsieur,

En sa séance de lundi, la Commission directrice a émis un vote défavorable à l'entrée dans nos collections du Portrait d'un jeune garçon attribué à Frans Hals, que vous exprimez l'intention de donner au Musée en mémoire de M. Fritz Toussaint. Nous vous remercions néanmoins de votre offre généreuse et tenons le tableau à votre disposition; selon votre désir, il ne sera remis qu'à vous-même.

Agréez, Monsieur, avec mon regret, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur A. DE BOECKER,
48 avenue Louis Lepoutre,
BRUXELLES.

Rapport présenté au

Comité des accroissements

(Art annexé)

Le Tableau attribué à Frans Hals offert en
don par M. de Doucker, membre de la Société
des Amis des Musées Royaux, n'a été malheureusement
aucune des qualités requises pour figurer dans nos
collections. Il n'y a pas lieu d'accepter cette
offre.

Dumont
Conservateur-adjoint

3 février 1923

D'accord
M. de Doucker
Le Conservateur

Ixelles, le 3 février 1923

Monsieur FIERENS - GEVAERT
Conservateur en chef du Musée.

J'ai déposé ce matin au secrétariat le tableau
que je désire offrir en don au Musée Ancien, en mémoire
de mon ami regretté, feu Monsieur FRITZ - TOUSSAINT.

Dans le cas où mon offre ne serait pas agréée par
la Commission, j'irais reprendre personnellement le
tableau dès que je serai informé de la décision. Je
vous prierai donc, dans cette éventualité, de me remettre
l'objet qu'à moi-même.

Veillez agréer, Monsieur le Conservateur en chef,
mes salutations bien sincères.

à Monsieur FIERENS - GEVAERT
Conservateur en chef
du Musée Royal des Beaux-Arts.
à Bruxelles.

P. De Donck
H. S. av. Lepointe

Bruxelles, le 30 janvier 1923.

Monsieur,

Une séance de la Commission directrice et administrative (section d'art ancien) devant avoir lieu lundi prochain, 5 février, voulez-vous faire déposer avant cette date dans les bureaux du secrétariat, 9 rue du Musée, le tableau attribué à Frans Hals, dont vous nous avez parlé avec l'intention de le donner à nos collections. Je vous rappelle que, selon l'usage, ce dépôt se fait aux frais, risques et périls du propriétaire, et sans qu'il en résulte pour le Musée, aucune espèce d'engagement. La décision de la Commission vous sera communiquée ensuite.

Agréez, Monsieur, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur DE DONCKER,
48 avenue Louis Lepoutre,
E./V.